

PLAN FEDERAL DE DEVELOPPEMENT

"APPEL A PROJET"

Noisy le Grand, le 18 novembre 2026

Féminisation : Ouvrez vos salles d'armes au féminin !

Contexte

Dans le cadre du Plan Fédéral de Développement 2025-2028, la FFE inscrit la féminisation au cœur de sa stratégie territoriale. Malgré l'excellence de nos championnes et la diversité des pratiques (armes olympiques, sabre laser, artistique, santé/loisir), la part des licenciées stagne avec un décrochage marqué à l'adolescence. Pour lever les freins psychologiques, matériels et financiers à l'entrée des salles d'armes, la FFE soutient les clubs affiliés qui organisent des événements de découverte dédiés, immédiatement suivis d'un parcours d'intégration menant à la prise de licence annuelle.

Objectifs

Les ligues auront la charge de concevoir puis coordonner une opération régionale sur la féminisation de l'escrime, permettant aux clubs de déployer des actions locales d'initiation et de recrutement.

À travers la mise en place de ces opérations de visibilité du sport au féminin locales, suivies d'accueils structurés dans les salles d'armes, les clubs seront invités à :

- **Capter de nouvelles pratiquantes** (jeunes filles, adolescentes, étudiantes, adultes) à travers un événement attractif, convivial et accessible à toutes les pratiques fédérales.
- **Transformer l'essai en prise de licence** grâce à un protocole d'accueil structuré (séances d'intégration dédiées post-événement, prêt de matériel adapté, offre tarifaire incitative).
- **Mobiliser les licenciées actuelles du club** en les associant à la dynamique d'accueil et de parrainage (opérations « Ramène ta copine », binômes « Mère-Fille »).
- **Accompagner les enseignants** à diversifier leurs créneaux d'accueil pour consolider et pérenniser leur emploi.

Cahier des charges et actions éligibles

Le projet doit s'articuler autours de **3 phases indissociables** :

1. L'organisation d'un temps fort événementiel : la ligue met en place une campagne ciblée au cours de la saison, permettant de fédérer les clubs autours d'un objectif commun. Il est à la charge de la ligue de concevoir une opération attrayante que ce soit dans un cadre innovant et inédit, ou adossée à un temps fort citoyen (journée internationale des droits des femmes du 8 mars, ou autre). Il est attendu qu'un maximum de clubs de la région participe afin de faire rayonner l'événement.

2. La conversion du temps événementiel en passage avec essais dans les clubs : les clubs s'inscrivant dans cette opération doivent prévoir ensuite l'accueil des prospects au sein des clubs pour poursuivre les essais et mettre en place des actions de licenciation.

3. Le dispositif de conversion en licences : le club se propose de mettre en place, par exemple :

- **Un « Pass Découverte » post-événement :** remise à chaque participante d'un coupon donnant droit à un cycle de 2 à 3 séances d'essai gratuites dans les semaines suivant l'action.
- **Une offre d'adhésion incitative :** création d'un tarif « Première licence féminine », d'une offre « Parrainage » ou d'un tarif découverte de mi-saison.

Modalités de soutien

Afin de soutenir à la fois l'organisation de l'action et son efficacité en matière de recrutement, l'aide financière de la FFE sera comprise entre **2000 € et 3000 € maximum** : Versée à la validation du dossier pour couvrir les frais de mise en œuvre de l'événement (supports de communication locale, heures d'intervention de l'enseignant, petit matériel pédagogique ou protège-poitrines, frais de convivialité), et des actions de conversion pour la prise de licences de primo-licenciés.

Conditions d'éligibilité

- Club affilié à la FFE
- Disposer d'un encadrement diplômé (enseignant professionnel ou éducateur fédéral) pour animer le dispositif.
- Enregistrer les pratiquantes primo-licenciées sur l'extranet entre le 01/11/2026 et le 31/08/2027.

Procédure de candidature

🗂️ Dossier à fournir : Chaque candidature devra être accompagnée d'un dossier pédagogique présentant le projet, les objectifs et l'organisation des séances proposées. Les candidatures doivent être transmises à l'adresse mail ci-dessous, en complétant la fiche de renseignements fournie en page annexe sur le site de la FFE.
📬 Envoi à : developpement@ffescrime.fr

Commission de sélection

Une commission de sélection évaluera chaque candidature selon les critères définis (originalité, pertinence, faisabilité et impact) et établiera un classement des projets les plus méritants. Sur la base de cette analyse, elle proposera une liste de dossiers retenus pour un financement, soumise ensuite à validation par le bureau de la FFE.

Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel	16/11/2026
Clôture des candidatures	07/12/2026
Sélection	14/12/2026

Une seule dotation par ligue dans la limite de 6 attributions.

Evaluation

📊 Chaque projet devra faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative. Les ligues lauréates s'engagent à transmettre à la FFE avant le 30 juin 2027 :

- Un article de presse ou une publication valorisant le projet
- Un reportage photo ou vidéo
- Un bilan pédagogique et financier synthétique

Ces éléments permettront de valoriser les initiatives au niveau national et de mesurer l'impact du dispositif.

Contacts et informations

👤 Référent : Durand Denis (Directeur en charge du développement)
✉️ Email : developpement@ffescrime.fr
☎️ Téléphone : 07 69 84 26 36
🌐 Site / Règlement complet : 🔗 fiche de renseignement

Thierry Le Prisé
Vice-président responsable du développement

Magali Moscaud
Présidente commission nationale féminisation

Denis Durand
CTN en charge du développement